

Fiche de poste : **Infirmier**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Infirmier

Infirmier : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER D'UN INFIRMIER

Au sein de l'hôpital, **l'infirmier** et **l'infirmière** sont un maillon important de l'équipe **médicale**.

Il ou elle procède aux soins spécifiques et d'hygiène nécessités par l'état de santé du malade : prise de la tension et de la température, pose de pansements, prélèvements sanguins et injections, préparation et distribution des médicaments, préparation du patient pour le bloc opératoire...

Les infirmiers assurent également des tâches administratives : suivi des dossiers médicaux...

Il ou elle fait le lien entre le malade et le **milieu hospitalier**. Il ou elle se doit d'être à l'écoute, de rencontrer les familles, d'assurer un accompagnement et un suivi psychologique. Le métier est éprouvant physiquement et psychologiquement.

L'organisation du travail implique une présence permanente auprès des malades. Le travail de nuit et pendant le week-end est une des caractéristiques du métier.

Si 85 % des **infirmiers** travaillent en **hôpital**, établissement public ou privé, certains ouvrent un cabinet en libéral (2 000 à 3 000 par an) d'autres exercent dans les établissements scolaires, dans des structures de médecine du travail ou autres types de structures (maisons de retraite, centres de réadaptation, centres anti-cancéreux ou de soins palliatifs, CCAS), dans des entreprises (EDF, secteur du bâtiment et des travaux publics), les centres médicaux des armées ou auprès des services de la Justice (PJJ - protection judiciaire de la jeunesse).

Les femmes sont très présentes dans ce métier : cependant 13 % des infirmiers sont des hommes.

2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR INFIRMIER

Afin d'exercer le métier **d'infirmier(e)** il est obligatoire d'obtenir le **Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)** au sein d'un **Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**. Ce diplôme est accessible par un concours d'entrée.

Il existe certaines conditions pour accéder au concours d'entrée, tout d'abord d'être âgé au minimum de **17 ans** puis être titulaire du **baccalauréat**, toute fois pour les personnes ne possédant pas ce diplôme il est possible d'accéder au concours d'entrée grâce à **l'obtention du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)**, puis concernant les personnes n'étant pas **titulaire du baccalauréat** et n'exerçant pas leur **métier dans le secteur paramédical**, il est possible d'accéder au concours d'entrée à condition de posséder **une expérience professionnelle de cinq ans**, tous secteurs confondus.

Le concours d'entrée au **Diplôme d'Etat d'Infirmier** se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Cependant, à compter de **l'année 2019 l'intégration en IFSI** ne se fera plus par concours écrit et oral mais par admission via **ParcourSup**. Les candidats auront la possibilité de choisir leurs Instituts de **Formation en Soins Infirmiers** où ils souhaitent déposer leurs candidatures. Ensuite, chaque **IFSI** proposeront ou non leur propre concours d'entrée.

Une fois **le concours d'entrée obtenu**, la formation s'effectue en **trois ans**. Chacune des années est divisée en six semestres. Durant ces semestres **le/la futur(e) infirmier(e) suit 2100 heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique**.

Le programme de cette formation théorique est décomposé en **59 Unités d'Enseignements (UE)**, ces UE abordent **6 thématiques** tels que

- **Les sciences humaines, sociales et droit**
- **Les sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes**
- **Les sciences biologiques et médicales**
- **Les sciences et techniques infirmières, interventions**

- **Les intégrations des savoirs et posture professionnelle infirmière et enfin les méthodes de travail, ...**

Concernant la formation clinique, celle-ci se compose en **6 stages**, soit un stage par semestre. Un premier stage est prévu en soins de courte durée (urgences, réanimations, médecine, chirurgie), puis un deuxième en psychiatrie et en santé mentale, ensuite un troisième stage en soins de longue durée de soins de suite et de réadaptation et enfin un quatrième au sein d'un lieu de vie (A domicile, dans un milieu scolaire ou professionnel etc...).

Enfin, la formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier est accessible aux **infirmier (e)s**, aux **auxiliaires de puéricultures** ou encore au **Aides Médico Psychologique** à condition de justifier de **3 années d'expériences professionnelles**. Cet accès est possible par le biais d'un **examen d'admission spécifique**. Ces candidats peuvent être dispensés de **l'Unité d'Enseignement** qui est celui d'accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ainsi que du stage prévu au premier semestre.

Cet accès à la **formation infirmière** est comparable à une **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**.

3. POURQUOI DEVENIR INFIRMIER

Les lieux d'exercices sont multiples et variés, **l'infirmier (e)** exerce son métier aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le milieu extrahospitalier qu'au sein même de l'hôpital ou d'une clinique.

Au sein du secteur hospitalier, **l'infirmier (e)** peut exercer dans différents services (maternité, urgences, réanimation etc.).

Il/elle travaille auprès d'un public varié, tels qu'auprès des personnes âgées (EHPAD), des personnes en situations de handicap mentale, physique, psychologique etc... (CMP, CMPP, ESAT...), mais également auprès d'enfants et d'adolescents (crèches, milieu scolaire...) ou encore au sein d'une entreprise.

Le métier d'**infirmier (e)** peut également s'exercer en cabinet libéral, où le plus souvent **l'infirmier (e)** prend en charge le patient à son domicile.

Enfin, l'**infirmier (e)** peut également exercer dans des organismes humanitaires, c'est-à-dire des Organisation Non Gouvernementale (ONG), entant qu'infirmière humanitaire.

Le travail s'effectue aussi bien en travail de jour qu'en travail de nuit, aussi bien les week-ends que les jours fériés.

Cependant, les horaires subissent une grande variation. Selon le type de structure, selon le service etc. les horaires de travail seront différents, l'**infirmier (e)** peut exercer son métier en 7 heures, en 10 heures ou encore en 12 heures. A ceci s'ajoute le temps de transmission qui oscille entre 15 minutes et 1 heure.

4. QUALITE ET COMPETENCES POUR DEVENIR INFIRMIER

Lors de l'entretien d'embauche le candidat doit **posséder un projet professionnel** et doit être en capacité de pouvoir l'expliquer à son interlocuteur. Il doit présenter ses motivations et mettre en avant les compétences et les qualités suivantes.

L'infirmier (e) doit faire preuve de **qualités humaines, relationnelles et psychologiques**, en parallèle de compétences médicales. En effet, l'infirmier(e) est confronté(e) au quotidien aux souffrances, aux détresses et parfois à la mort des patients.

Il/elle doit être en capacité d'analyser et d'observer attentivement, l'infirmier(e) doit faire preuve de réactivité, d'adaptabilité et de polyvalence.

L'infirmier (e) doit faire posséder une grande rigueur, et faire preuve de patience et d'un contrôle de soi.

Il/elle doit posséder une grande capacité d'écoute et d'empathie, envers le patient et envers son entourage, afin d'établir une relation de confiance. Mais aussi envers les autres soignants, pour prendre en charge le plus efficacement possible la personne.

L'infirmier (e) doit être organisé(e) et doit savoir coordonner les membres de l'équipe soignante sous sa responsabilité. Il doit avoir des compétences en

communication afin d'effectuer de façon claire et précise les transmissions orales et écrites aux autres membres de l'équipe de soin.

Enfin, **l'infirmier (e)** doit connaître les règles d'hygiène, de déontologie et d'éthique.

5. SALAIRE D'UN INFIRMIER

La **rémunération** de ce métier varie selon le **secteur d'activité**, le **type de contrat**, l'**ancienneté**, les **primes** mais aussi les **horaires**. Dans le **secteur public** la **rémunération** dépend du **grade et de l'échelon**.

6. BRUTS EN MOYENNE

Pour **l'infirmier(e)** de **grade 1** la rémunération varie d'environ **1 747,89€** pour un(e) débutant(e) et **2 731,95€** après 5 années d'expériences.

Pour **l'infirmier(e)** de **grade 2** la rémunération est d'environ **1 940,01€** en début de carrière et **2 877,22€** avec l'expérience.

Dans le **secteur privé**, la rémunération des **infirmier(e)s** est fixée seulement par la convention collective. Elle varie d'environ **1 577 €** pour un débutant et entre **2500 € et 3 000 €** en fin de carrière.

De plus, s'ajoutent **les indemnités pour les heures de nuits effectuées**, soit **1,50 € par heure**. D'autres primes peuvent être accordées selon le grade ou encore selon les missions qui leurs sont attribuées, ou les services qui leurs sont affectés (prime de début de carrière dans la fonction publique, prime infirmière, prime famille etc.).

7. LES MISSIONS REALISEES PAR L'INFIRMIER

L'**infirmier (e)** a pour **mission principale** d'**organiser, de gérer**, et de **prodiguer des soins aux patients, sous prescription médicale**. Ainsi que d'assurer la continuité des soins et la surveillance des personnes en soin dans son service, dans le but de **prévenir les risques de détérioration de l'état de santé** du patient.

Il/Elle doit **analyser les besoins** de la personne en soin, afin d'établir un diagnostic et d'adapter sa prise en charge.

L'**infirmier** (e) doit également réaliser et gérer le dossier de soin, étant le support de travail unique pour l'équipe pluridisciplinaire en charge du patient. Mais aussi de **gérer la partie administrative**, c'est-à-dire les transmissions, les admissions, le planning des soins ou encore les compte rendu établis par le médecin.

Plus précisément, **l'infirmier(e)** doit prodiguer des soins d'hygiène et de confort, il/elle doit veiller au bien-être physique et morale du patient. Il/Elle prépare et distribue les médicaments, prends la tension, fait des prélèvements ou encore des pansements etc...

L'**infirmier** (e) a également un rôle d'accompagnateur auprès du malade mais aussi de son entourage.

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES D'UN INFIRMIER

Il existe une multiplicité de possibilité d'évolution de carrière pour un/une **infirmier(e)**.

L'**infirmier(e)** peut accéder grâce à des spécialisations à une évolution de son métier, il/elle peut se spécialiser entant qu'**infirmière** puéricultrice par le biais d'un **diplôme d'État de puéricultrice**. L'**infirmier(e)** peut accéder également au **métier d'Infirmier de Bloc Opératoire d'État (IBODE) ou d'Infirmier Anesthésiste d'État (IADE)**.

L'**infirmier(e)** peut également prétendre suite à **5 années d'expériences** et à l'obtention d'un concours à **devenir cadre de santé**.

Ensuite, **après 5 ans d'expériences** entant que cadre de santé, d'autres métiers de direction sont accessibles comme celui de **directeur des soins**

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN INFIRMIER

L'**infirmier** (e) peut travailler dans **trois domaines de la fonction publique** :

- Dans la **fonction publique hospitalière**, tel qu'au sein d'un **hôpital**, les maisons de retraite publiques, les centres d'hébergement à caractère public etc.
- Dans la **fonction publique territoriale**, c'est-à-dire dans un **EHPAD**, ou encore des Conseils Généraux etc.
- Dans la **fonction publique de l'Etat**, au sein de l'armée, de l'éducation nationale, dans des établissements publics d'enseignement (universités, lycée...) ou encore des ministères etc.

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS INFIRMIERS

Justine H.De Cadre de santé à Responsable RH dans une start-up

Je suis infirmière depuis 2007 et Formatrice en IFSI depuis 2017 et j'ai travaillé dans divers services (urgences, chirurgie, addictologie, libéral, crèche et enfin en santé au travail). Il y a quelques mois, j'ai ressenti comme une impression de ne pas être à ma place. Je recommande vivement Infirmière Reconversion, car le programme m'a aidé et m'a permis de me rendre compte, qu'il y a d'autres possibilités de carrières, d'évolutions, et que la reconversion n'est pas impossible. J'ai pu prendre le temps de savoir ce que je veux et ne veux plus dans mon travail. J'ai pu mettre en valeurs mes forces et mes faiblesses et capitaliser sur mon parcours. Aujourd'hui, je sais que je souhaite m'orienter vers un métier en dehors du médical. Je suis inscrite en double Master de communication et de Ressources Humaines

11. LES METIERS RELIES AU METIER D'INFIRMIER

- INFIRMIER / INFIRMIÈRE ANESTHÉSISTE
- INFIRMIER / INFIRMIÈRE DE BLOC OPÉRATOIRE
- INFIRMIER / INFIRMIÈRE HYGIÉNISTE
- INFIRMIER / INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE
- PUÉRICULTRICE/ PUÉRICULTEUR
- AIDE-SOIGNANTE / AIDE-SOIGNANT
- SAGE-FEMME
- OSTÉOPATHE
- ASSISTANT MÉDICAL / ASSISTANTE MÉDICALE

- CADRE DE SANTÉ
- AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - AP
- INFIRMIER / INFIRMIÈRE MILITAIRE